

Procès-verbal du conseil municipal

du 26 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2023.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Claudine BOURGEOIS, Mme Réjane DOUNONT, Mme Armelle SAMZUN, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER ; M. Nicolas PALLIER.

Excusés : M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Manon JAOUEN FREDOU, M. Alain DORÉ, ont respectivement donné pouvoir à M. Didier BRULÉ, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, Mme Armelle SAMZUN, M. Philippe DELAVERGNE, Mme Fabienne LE HÉNO et M. Bruno de SAINT SALVY.

Absents : M. Jean-Loup CHATELLIER.

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Armelle SAMZUN, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 20 Ayant donné procuration : 6 Nombre de Votants : 26
--

Ordre du jour

1. Convention de servitudes entre ENEDIS et la ville – parcelle communale AY 27.
2. Travaux courants de voiries du 25.06.2020 au 25.06.2024 ACCORD CADRE 2021STDU01TR04 à bons de commande sur 4 ans
Avenant n° 4 – Dépassement du montant maximum du marché initial
3. TRAVAUX COURANTS de VOIRIE sur la COMMUNE
Procédure Adaptée - Marché de travaux "Accord Cadre" à bons de commande s/4 ans (2023 - 2027) Engagement, attribution et signature du Maire
4. Convention de prestation d'analyses rapides de la qualité des eaux de baignade
5. Convention CAP Atlantique / Ville de LE POULIGUEN Adhésion au Groupement de Commande- Durée : 1 année reconductible trois fois un an.
6. Convention constitutive d'un groupement de commande publique – restructuration de l'avenue de l'Océan.
7. Tableau des effectifs – suppression d'emplois
8. Modification du régime des astreintes et mise en place d'un règlement.
9. Recours au contrat d'apprentissage

10. Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo »
- Année 2023 – 2024.
11. SUBVENTIONS - Activités pédagogiques - Année 2023 – 2024.
12. Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat.
13. PRATIQUE de la VOILE par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne » - Année 2023 – 2024.
14. PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaires
« Paul Lesage » et Sainte-Marie » - Année 2023 – 2024.
15. « PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – CONVENTION avec les associations –
Année 2023 – 2024.
16. Modification du règlement de fonctionnement : MULTI-ACCUEIL « Les Bigorneaux »
17. Convention de mise à disposition de la chapelle « St-Julien - Ste-Anne » de Penchâteau
à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « l'Art au Gré
des Chapelles en Presqu'île de Guérande » - 1er septembre 2023 au 1er octobre 2023.
18. Nouveau règlement Intérieur Aire des camping-cars
19. Nouveau règlement intérieur des campings
20. Reversement partiel taxe d'aménagement
21. GEMAPI - Convention de financement – Régularisation des flux financiers - CAP
Atlantique, SIVU du Port, commune Le Pouliguen
22. Aménagement et réhabilitation de la crèche "LES BIGORNEAUX" – Subventions DETR
& DSIL 2023
23. Financement du Schéma d'Aménagement Lumière Dispositif de Prêt Relance Verte
24. Financement du Schéma d'Aménagement Lumière – Dispositif Intracting

✓ **TIRAGE au SORT JURY D'ASSISES 2023**

M. le Maire présente au conseil municipal, Claudine BOURGEOIS, nouvelle conseillère municipale.

1- Convention de servitudes entre ENEDIS et la ville – parcelle communale AY 27.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**2- Travaux courants de voiries du 25.06.2020 au 25.06.2024
ACCORD CADRE 2021STDU01TR04 à bons de commande
sur 4 ans
Avenant n° 4 – Dépassement du montant maximum du marché initial.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**3- TRAVAUX COURANTS de VOIRIE sur la COMMUNE
Procédure Adaptée - Marché de travaux "Accord Cadre" à bons de
commande s/4 ans (2023 - 2027)
Engagement, attribution et signature du Maire.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**4- Convention de prestation d'analyses rapides de la qualité des eaux
de baignade.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Convention CAP Atlantique / Ville de LE POULIGUEN Adhésion au Groupement de Commande

Durée : 1 année reconductible trois fois un an

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Convention constitutive d'un groupement de commande publique – restructuration de l'avenue de l'Océan.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Tableau des effectifs – suppression d'emplois.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Modification du régime des astreintes et mise en place d'un règlement.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

M. le Maire ajoute qu'organiser ces astreintes va permettre de régulariser la situation d'une part, et de bénéficier d'astreinte technique en situation exceptionnelle ou lors d'animations ou événements.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Recours au contrat d'apprentissage

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2023 – 2024.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

11-SUBVENTIONS - Activités pédagogiques - Année 2023 – 2024.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

M. le Maire indique que la commune a financé des concerts pour Victor Hugo et Paul Lesage mais aussi des accès à la micro-folie pour les trois écoles et le collège.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Valérie GANTHIER s'interroge sur l'absence de l'aide à la restauration scolaire dans cette nouvelle convention.

Raphaël THIOLLIER explique que la partie restauration scolaire a été extraite de la convention afin de faire une convention spécifique restauration scolaire qui sera présentée ultérieurement.

M. le Maire précise les montants d'aide apportées : 5000 € au titre du projet sportif et culturel

avec la mise à disposition d'un agent et environ 6500 € pour le périscolaire.
Il rappelle que les écoles privées ont l'obligation de passer ce type de convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-PRATIQUE de la VOILE par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne » - Année 2023 – 2024.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

14-PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaires « Paul Lesage » et Sainte-Marie » - Année 2023 – 2024.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

15-« PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – CONVENTION avec les associations – Année 2023 – 2024.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Valérie GANTHIER interroge Frédéric DOUNONT sur une nouvelle activité qui doit se mettre en place au Pouliguen, le Padel, sur le terrain de rugby.

M. le Maire rappelle à Mme GANTHIER que ce n'est pas le sujet de la délibération.
Concernant le padel, il n'y a pour le moment pas de proposition concrète et le conseil en sera informé quand cela sera le cas.

Mme GANTHIER trouve sa question tout à fait opportune puisqu'il est question d'activités sportives et culturelles et ajoute que s'il y avait une commission sport, elle pourrait y poser ce type de question, mais il n'y en a pas.

M. le Maire propose que si la proposition des potentiels investisseurs se fait jour, M. DOUNONT organise une commission Sport.

M. DOUNONT ajoute qu'il s'agit pour le moment simplement d'idées. Ils travaillent pour encore faire évoluer Le Pouliguen mais lorsqu'il y aura des choses concrètes il reviendra vers les membres du conseil.

M. PALLIER et Mme GANTHIER souhaitent qu'une commission SPORT se réunisse, pas uniquement pour le padel mais aussi pour d'autres points.

M. le Maire souhaite que chacun respecte le sujet des délibérations et utilise plutôt les questions orales pour les autres sujets.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16-Modification du règlement de fonctionnement : MULTI-ACCUEIL « LES BIGORNEAUX »

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

17-Convention de mise à disposition de la chapelle « St-Julien - Ste-Anne » de Penchâteau à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « l'Art au Gré des Chapelles en Presqu'île de Guérande » - 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} octobre 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-Nouveau règlement Intérieur Aire des camping-cars

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

19-Nouveau règlement intérieur des campings

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

20-Reversement partiel taxe d'aménagement

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. M. BRULÉ. (voir délibération)

M. le Maire ajoute que cette délibération n'a pas été présentée en commission, puisque la commune ne souhaitait pas signer cette délibération mais un courrier reçu du vice-président de Cap Atlantique enjoint la commune à présenter cette délibération au risque d'être pénalisée le cas échéant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

21-GEMAPI – Convention de financement – Régularisation des flux financiers – CAP Atlantique, SIVU du Port, commune Le Pouliguen

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. le Maire interroge M. BRULÉ sur l'impact qu'aura ce transfert de compétence sur l'emprunt.

M. BRULÉ explique que Cap Atlantique va reverser à la commune les deux annuités versées en 2020 et 2021 à tort. Donc au titre du capital, Cap Atlantique va reverser 84 000 € et au titre des intérêts 6000 €. La dette de la commune va donc augmenter de 84 000 € à ce moment-là. Le solde de l'emprunt (380 000 €) contracté pour financer les travaux GEMAPI va être quant à lui être transféré à Cap Atlantique.

Une fois toutes les opérations passées, il y aura des écritures à la fois à l'actif et au passif. L'endettement va donc augmenter dans un premier temps de 84 000 € et à terme être diminué de 380 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

22-Aménagement et réhabilitation de la crèche "LES BIGORNEAUX" – Subventions DETR & DSIL 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

23-Financement du Schéma d'Aménagement Lumière Dispositif de Prêt Relance Verte

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

24-Financement du Schéma d'Aménagement Lumière – Dispositif Intracting

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

Questions orales

Question 1

Par message du 13 juin dernier, vous nous avez informé que le bulletin municipal du mois d'avril 2023 ne pourrait pas sortir compte tenu « des différentes actualités et des nombreux dossiers à gérer ».

*La suppression du bulletin municipal du printemps prive donc les Pouliguennais des informations municipales du deuxième trimestre, et prive également les 2 groupes de la minorité de la seule possibilité qui leur est offerte de s'exprimer dans les médias de la commune. En effet, l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, **sous quelque forme que ce soit**, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».*

Depuis deux ans vous persistez à refuser de nous accorder un espace d'expression sur le Facebook de la mairie et dans les bulletins Flash info, au mépris des droits de l'opposition et de la loi. Ceci nous a conduit à saisir le tribunal administratif.

Cette annulation de la publication du magazine municipal est un nouveau coup porté au droit d'expression des élus de la minorité.

Pouvez-vous nous indiquer précisément quelles sont les actualités et dossiers qui ont empêché la sortie de ce numéro du printemps 2023 ?

Réponse :

En premier lieu, je constate que vous ne manquez pas d'avoir une tribune supplémentaire d'expression des minorités à travers les questions orales. Peut-être serait-il bon de vous rappeler que vous devez rédiger une question et non faire une déclaration dans le cadre de ce que l'on appelle les questions orales.

En second lieu, vous nous indiquez que nous privons les Pouliguennais d'informations. Nous allons tout de suite remettre les choses à plat. D'une part, nous avons très nettement accru le travail de communication auprès de tous les pouliguennais. Peut-être l'avez-vous oublié mais il n'y avait que deux bulletins municipaux par an lors de la précédente mandature. Dès la première année pleine en 2021, nous sommes montés à trois bulletins comprenant quasiment le double de pages que les bulletins précédents. Nous sommes montés à quatre bulletins en 2022. Nous serons à trois bulletins en 2023. Notre effort est constant pour informer au mieux les Pouliguennais sans même parler des réunions publiques, plus d'une trentaine en trois ans.

Ensuite, vous évoquez votre souhait d'aller sur les réseaux sociaux de la commune et Flash infos. Nous avons déjà modifié le règlement intérieur pour vous favoriser bien au-delà de toutes les oppositions sur le territoire de CAP Atlantique. Vous avez une page internet. Nous publions le bulletin municipal dans lequel vous vous exprimez sur tous les réseaux sociaux. Puis,

n'oubliez pas si vous vous exprimez politiquement, la majorité sera susceptible de le faire également.

En réalité, nous ne sommes pas dupes. Votre intention réelle est d'introduire de la polémique politique dans l'information municipale et là je crains le pire. Nous, nous n'en voulons pas parce qu'aujourd'hui aucun réseau ou information internet n'est gérable tant elle est sans aucune retenue dans l'expression. Mettre la communication de la ville aux services de vos propos politiques favoriserait un climat délétère et violent qu'il nous faut éviter à tout prix lorsque l'on observe le contexte actuel. Ce n'est donc pas l'intérêt des Pouliguennais que vous visez mais votre seul intérêt aux fins de rendre beaucoup plus difficile à vivre la gestion communale. Vous faites un contentieux à la commune. Ce n'est pas la première fois que vous nous attaquez, grand bien vous en fasse. Nous verrons quelle suite à donner à tout cela mais nous aurions espéré une opposition plus constructive.

A titre personnel, je n'ai ni FB, ni twitter et je ne fais moi-même aucune communication politique tellement les propos sont d'une violence inouïe et strictement non administrable. Je vous rassure : je ne m'en porte pas plus mal.

Pour finir, nous n'avons cessé de vous le répéter mais vous ne souhaitez définitivement pas l'entendre. La Ville a très nettement augmenté sa communication, ses animations (saison culturelle, marchés nocturnes...) et notre service communications/animations ne comprend qu'une équipe de deux personnes, très fortement secondée par notre Adjointe à la communication et à l'attractivité et également par notre groupe animations. Une personne à la communication et une personne à l'animation, c'est tout ; voilà je vous le répète pour que vous l'entendiez. Alors lorsque vous nous dites quelles sont les actualités et les dossiers qui ont empêché la sortie d'un bulletin en juin, je doute très fortement de toute forme d'empathie chez vous. Nous avons vécu un moment très douloureux en perdant une déléguée qui donnait beaucoup à cette équipe de deux personnes et à toute notre équipe municipale. Voilà une actualité que vous semblez omettre. Malgré cette période difficile pour nous tous, notre service communication a été, sur de nombreux fronts comme celui de préparer la charte graphique pour la conférence des Associations, de former les services municipaux à l'emploi du nouveau logo, à assurer l'accompagnement de toutes les animations de la saison et deux festivals supplémentaires qui n'existaient pas les années précédentes. Ce surcroît très important de travail, le contexte malheureux vécu et notre petite équipe ne nous ont pas permis d'assurer un bulletin en juin qui demande un travail très conséquent.

Nous n'embauchons pas pour des raisons budgétaires. Vous-même, vous nous avez interpellé en considérant que les charges de personnel étaient trop élevées et ensuite, vous nous dites pourquoi il n'y a plus de production. Vous pourriez vous poser votre propre question à vous-même qui êtes contre l'augmentation de la masse salariale et pour qu'il y ait plus de production, avec une implication très forte de l'équipe municipale sans que celle-ci soit réellement rémunérée.

Puis vous le constaterez, nous essayons de soulager au mieux nos équipes. Ce soir, nous avons voté un contrat en alternance pour aider notre équipe communication-animation. Mais la première aide que vous pourriez nous apporter, ce serait de ne pas dénigrer le travail de nos équipes.

Pour finir, nous étions dans l'opposition avec moins de possibilités que vous en avez aujourd'hui. Nous ne nous en sommes jamais plaints et nous nous sommes pris en mains. Nous avons travaillé et nous avons créé notre propre journal avec nos seuls moyens, sans aide financière

ou matérielle de la commune. Rien ne vous empêche de travailler et de créer votre journal, votre page FB, votre réseau.

Question 2

Lors du conseil municipal du 22 mai, au mépris des droits de l'opposition, vous avez refusé de répondre à la question adressée par le groupe Ensemble pour le Pouliguen concernant les bains du Nau et leur devenir. Vous avez justifié ce refus de répondre par le fait que vous aviez donné des informations en commission à deux élus de la minorité et que vous alliez faire une information dans le prochain bulletin municipal.

Selon l'Article L2121-19 Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Notre question concernant le devenir des bains du Nau avait bien trait aux affaires de la commune. Aucun article de loi ne dispose que si la question a été abordée en commission, elle ne pourra être exposée en conseil municipal. Tous les élus ne siègent pas aux commissions et ces commissions ne sont pas ouvertes aux pouliguennais. Par conséquent, votre refus constitue un abus de droit. Nous réitérons la question sur le devenir les bains du Nau et vous demandons d'y répondre.

Réponse :

A chaque conseil, nous vous avons répondu que nous vous avons donné une information régulière en commissions sur l'évolution des bains du Nau et que nous évitions d'évoquer publiquement les négociations juridiques en cours avec l'établissement de la baie blanche. A chaque commission, les oppositions étaient représentées et il ne tenait qu'à elles de diffuser l'information aux absents de leurs groupes. La dernière commission au cours de laquelle nous avons fait un point sur les Bains du Nau était la commission mixte du 15 juin à laquelle tous les conseillers sont invités. Les conseillers de la majorité non présents en commission sont informés en bureau exécutif.

Quant à cela, comme nous vous l'avons indiqué, nous ne cessons de rencontrer nos interlocuteurs, exploitant et assurance pour essayer d'aboutir à un accord. Nous les revoyons à nouveau mercredi et aucune réponse ferme et publique ne peut être apportée à ce jour tant les changements sont permanents dans ce dossier d'une grande complexité.

En l'absence de commission sur juillet, nous nous engageons à l'issue d'un accord avec les assurances et l'exploitant à revenir vers vous pour vous maintenir au courant, quitte à faire une commission exceptionnelle d'une demi-heure, et nous communiquerons également dans la presse qui nous a sollicité et que nous avons rencontré pour que l'information soit donnée à tous les Pouliguennais.

Donc, pour mettre un terme à votre langage excessif et polémique, nous ne refusons rien mais il est ô combien difficile de donner une information strictement incertaine et juridiquement en discussion.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h14.

La secrétaire de séance,

Armelle SAMZUN



Le Maire,

Norbert SAMAMA



